



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 1 février 2018
Convocation des conseillers :
le 1 février 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 9 février 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9.2. Acte d'acquisition d'une parcelle au lieu-dit "rue de Belvaux"; décision

Considérant qu'il s'agit d'un acte administratif entre la Ville d'Esch et la société Trivali Promotion S.à.r.l., par lequel la Ville acquiert une parcelle inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord sous le n°2556/18891, jardin, d'une contenance de 2 ares 11 centiares, au lieu-dit "rue de Belvaux" pour le prix de 15.403,00 €;

Considérant que l'acquisition se fait dans le but d'un agrandissement du terrain de l'école Brouch, donc dans un but d'utilité publique;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'acte administratif entre la Ville d'Esch et la société Trivali Promotion S.à.r.l. relative à l'acquisition d'une parcelle inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord sous le n°2556/18891, jardin, d'une contenance de 2 ares 11 centiares, au lieu-dit "rue de Belvaux" pour le prix de 15.403,00 €.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre